BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1507

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

517 981 767 RCS Angers.
IMBB.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 22000.00 EUR.
Adresse : 9, Rue Denis Papin, 49300 Cholet.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PUBLICITE AU BODACC DU PROJET DE FUSION TOLERIE AUTOMOBILE CHOLETAISE Société par actions simplifiée au capital de 15 244,90 euros Siège social : 9, rue Denis Papin - 49300 CHOLET R.C.S. ANGERS 413 056 185 IMBB Société à responsabilité limitée au capital de 22 000 euros Siège social : 9, rue Denis Papin – 49300 CHOLET R.C.S. ANGERS 517 981 767 AVIS DE PROJET DE FUSION Par acte sous seing privé en date des 24 et 25 avril 2025, les sociétés TOLERIE AUTOMOBILE CHOLETAISE et IMBB ont signé un projet de traité de fusion : Société absorbante : société TOLERIE AUTOMOBILE CHOLETAISE, SARL au capital de 15 244,90 €, dont le siège social est 9, rue Denis Papin - 49300 CHOLET, R.C.S. ANGERS 413 056 185, Société absorbée : société IMBB, SAS au capital de 22 000 euros, dont le siège social est 9, rue Denis Papin - 49300 CHOLET, R.C.S. ANGERS 517 981 767 Evaluation de l'actif et du passif transmis : l'actif apporté s'élève à 208 500 €, le passif pris en charge s'élève à 107 425 €, soit un actif net apporté à la société TOLERIE AUTOMOBILE CHOLETAISE de 101 075 €. Modifications du capital de la Société Absorbante : la société TOLERIE AUTOMOBILE CHOLETAISE procèdera à une augmentation de son capital de 7 378,53 € et à une réduction de capital de 15 244,90 € ; le montant du capital à l'issue de l'opération de fusion s'élèverait à 7 378,53 € Rapport d'échange des droits sociaux : 0,22 action de la société TOLERIE AUTOMOBILE CHOLETAISE pour 1 part sociale de la société IMBB Montant prévu de la prime de fusion à l'issue de l'opération : 0 € Dépôts prescrits par l'Article L.236-6 alinéa 1er du Code de commerce : Un exemplaire du projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS pour la société TOLERIE AUTOMOBILE CHOLETAISE le 29 avril 2025, et un exemplaire du projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS pour la société IMBB le 29 avril 2025. Opposition : Art. L 236-14 du Code de Commerce..